

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville sur les quartiers du Golf et de la Saulaie à Oullins, des opérations de réhabilitation des logements et de requalification urbaine sont en cours et il est nécessaire d'organiser la maintenance et d'améliorer la gestion du quartier et la qualité du service rendu aux habitants.

En conséquence, un programme d'actions pluriannuel a été élaboré par l'ensemble des partenaires concernés -Etat, Région, Communauté urbaine, commune d'Oullins, OPAC du Rhône et SA d'HLM Habitat moderne et familial- visant à mettre en place un dispositif d'entretien de l'ensemble des espaces extérieurs de ces quartiers et à mettre en œuvre des actions d'insertion par l'économie pour faciliter l'insertion et la formation de publics en difficulté et impliquer la population dans la gestion de son environnement.

Le programme serait réalisé par la ville d'Oullins, sur trois ans, pour un montant total de 529 038 F en 1997 et de 372 002 F par an en 1998 et 1999.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du financement entre les partenaires :

Partenaires	1997	1998	1999
Etat	87 000,00		
région Rhône-Alpes	50 000,00	37 326,00	37 326,00
Communauté urbaine	127 949,17	112 190,00	112 190,00
commune d'Oullins	152 481 83	110 879,00	110 879,00
OPAC du Rhône	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Société d'HLM HMF	91607,00	91 607,00	91 607,00
montant total	529 038,00	372 002,00	372 002,00

Une subvention de l'Etat pourrait être accordée à la commune d'Oullins au titre des exercices 1998 et 1999. Celle-ci viendrait en diminution de la part financée par les collectivités locales (Commune et Communauté urbaine) et les organismes d'HLM ;

B - Propose d'approuver le programme d'amélioration de la gestion de proximité des quartiers du Golf et de la Saulaie ainsi que la participation de la Communauté urbaine tels que présentés ci-dessus, de l'autoriser à signer la convention correspondante à intervenir avec la commune d'Oullins et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'amélioration de la gestion de proximité des quartiers du Golf et de la Saulaie ainsi que la participation de la Communauté urbaine tels que présentés ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante à intervenir avec la commune d'Oullins.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997, 1998 et 1999 - compte 657 340 - fonction 66 - opération 0054.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,